COMPTE RENDU Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

<u>Etaient présents</u>: FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, DUTERTRE Manon, LAMARCHE Catherine, BOUDIER Mickaël, NAULEAU Daniel et AUBRUN Thomas.

Etaient absents excusés : GAULT Isabelle, BRAUD Catherine.

MILLÉRIOUX Damien pouvoir à David FEUFEU

Secrétaire de séance : NAULEAU Daniel

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de rajouter un ordre du jour concernant une modification du PLU pour faciliter les projets agrivoltaïques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter celui-ci au point n° 9.

Mouvements pendant la séance : NEANT

1- Comptabilité : décisions modificatives : régularisation crédits Commune

M. le Maire informe le Conseil qu'il n'était pas prévu assez de crédits au compte 739111 pour la dotation aux jeunes agriculteurs et qu'il convient donc de prendre une décision modificative pour la régularisation de crédit : montant prévu : 800 €, dégrèvement DJA : 915 €

BUDGET COMMUNE DEPENSES

CREDITS A OUVRIR

Compte 739111	Dégrèvement de taxe foncière	+ 115.00 €
CREDITS A REDUIRE		
Compte 60624	Produit de traitement	- 115.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier le budget actuel pour avoir les crédits suffisants nécessaires à cette imputation.

2- Comptabilité : clôture lotissement Archère au 31/12/2024

Les opérations du lotissement Archère sont achevées et les écritures de fin d'exercice comptable ont été réalisées sur le budget 2024.

Monsieur le Maire propose de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2024 et de constater le déficit qui sera reversé au budget principal afin que le résultat soit nul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires à son exécution.

3 – Frais de formation : tarif repas forfaitaire à fixer

Lors des formations professionnelles hors CNFPT, les agents sont amenés à prendre des repas à l'extérieur, il convient donc de prendre une délibération pour fixer le tarif de remboursement forfaitaire selon l'Article VII du règlement de formation de la Commune de Gourgé. Le Barème des impôts en vigueur est de 15 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 voix contre de fixer le tarif forfaitaire d'un repas à 15 € lors des journées de formations professionnelles hors CNFPT.

4- CDG 79: Mise en concurrence pour les contrats collectifs de protection sociale complémentaire 2025

Le CDG79 lance une procédure de mise en concurrence des contrats collectifs sur la prévoyance en 2025.

Il procédera au printemps 2025 à deux consultations :

Pour le renouvellement du contrat collectif sur le risque prévoyance,

Pour la mise en place d'une convention de participation sur la santé, avec effet au 1^{er} janvier 2026 et d'engager une démarche mutualisée sur le risque santé dans le cadre d'un partenariat avec d'autres CDG nouvelle aquitaine, pour obtenir des offres plus intéressantes.

Pour cette participation il faut :

- Saisir pour avis le Comité Social Technique du CDG 79 et transmettre au plus tard au 31/01/25
- Délibérer après avis du CST pour donner mandat au CDG pour la mise en concurrence Fournir le fichier de données statistiques complété.

A suivre lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal en 2025

5 Augmentation horaire des agents de la cantine annualisés suite à l'avis Comité Social Territorial du CDG79

Suite à la nouvelle organisation du temps de travail des deux agents municipaux en poste avec des heures annualisées, pour la cantine municipale, une nouvelle augmentation de 5 heures hebdomadaires chacune est nécessaire pour le service effectué régulièrement.

A partir du 1^{er} janvier 2025,

- L'agent responsable de la cantine effectuera 33 h hebdomadaire : 4 x8 heures 15 minutes
- le deuxième agent effectuera 11 heures hebdomadaires : 4 x 2 h 45 minutes.

Ces deux agents qui ont effectués des heures complémentaires de septembre à décembre 24 validées lors de la dernière réunion de Conseil du mois de juin, resteront en poste annualisé.

Ces modifications sont assimilées à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car la durée de travail est au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de :

- supprimer l'emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe créé initialement à temps non complet pour le premier agent,
- et supprimer l'emploi d'Adjoint technique créé initialement à temps non complet pour le deuxième,

et de créer deux emplois à temps non complet :

- une premier poste d'adjoint technique Principal 2éme Classe pour une durée de 25.88 heures annualisées par semaine à compter du 1^{er} janvier 2025
- et un deuxième poste d'adjoint technique pour une durée de 8.62 heures annualisées par semaine à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, Vu l'avis du Comité Technique réuni le 10 décembre 2024,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDE : - d'adopter la proposition de Monsieur le Maire

- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Et les crédits correspondants seront prévus au budget 2025

Le Conseil Municipal accepte ces modifications d'horaires et autorise M. Le maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

6- Adhésion nouveau marché pour Délégué Règlement Protection des Données suite à l'appel d'offres du CDG 79

Pour la réglementation des protections des données (RGPD), le Centre de Gestion a choisi par appel d'offres ouvert, de retenir le prestataire DATA VIGIE PROTECTION.

La Commune ayant d'ores et déjà adhéré à la centrale d'achat, il appartient désormais au Conseil de délibérer pour :

- Accepter la modification, par avenant, de la convention initiale d'adhésion à la centrale d'achat, concernant l'article 5 relatif à la participation financière.
- Accepter l'adhésion au nouveau marché d'externalisation de la mission de Délégué à la Protection des données (DPD), tel que souscrit par la centrale d'achat du CDG79, pour le lot nous concernant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette nouvelle adhésion et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernés pour cette réglementation ;

7- Vote subventions associations et autres 2024

- M. Métais Jacques ne prend pas part à cette délibération car il est membre de bureau d'associations concernées
- M. Ribette Aurélien présente plusieurs demandes de subventions, il soumet à l'approbation du Conseil Municipal les montants alloués.

- L'Art en Folie : 150 € - Les Restos du Cœurs : 100 €

- L'ADMR Nord Gâtine : 100 €

- L'UNC AFN: 150 € - Le Secours Catholique: 100 €
- Comité de Jumelage: 500 € - Le Secours Populaire: 100 €
- Le Sang d'Ici: 150 € - La Banque alimentaire: 100 €

- APE école Nelson Mandela : 200 € - MFR Argentonnay : 50 € par élève

- APEL école Sainte-Thérèse : 200 €

+ participation spectacle noël : 758.27 € - Foyer socio éducat Thénezay : 115 € FC THOUET : 100 € - collège de Thénezay : 180 €

- Chambre des métiers : 150 €

Soit un total de 3 203.27 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces montants qui seront versées sur présentation de leur dernier bilan et de leur solde de trésorerie.

8- Animation du 13 juillet 2025

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'accueil du tour des Deux-Sèvres pour une étape arrivée le dimanche 13 juillet 2025.

La participation financière sera de 8 000 \in : 4 000 \in Commune et 4 000 \in Commune de Communes Parthenay Gâtine

9- Infos diverses

-Modification PLUI CCPG

M Jean Luc GIRARD signale au Conseil les modifications apportées au PLUI pour les futurs projets agrivoltaïques et confirme la validation pour la modification demandée et le texte à intégrer comme suit dans la partie ENJEUX ENERGETIQUES :

Le développement de l'énergie agrivoltaïque est une réponse qui lie à la fois l'enjeu national de production d'énergies renouvelables et à la fois la pérennité des exploitations agricoles. La commune de Gourgé souhaite permettre le développement des installations de production d'énergies renouvelables dans le respect des sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales du territoire communal. Le développement des énergies renouvelables devra veiller à contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

la partie de phrase faisant référence à une catégorie de zonage a été enlevée.

- Enquête publique du 20/01 au 03/02 aux horaires d'ouverture au public, pour l'aliénation du chemin rural en vue de son acquisition par un propriétaire riverain de ce chemin.
- Message de M. Fievet concernant les dotations 2025
- .Un bon cadeau sera offert à Denis Rabouam en retraite au 1^{er} décembre.
- Vœux au personnel : le 20 décembre 2024

Fin du Conseil Municipal à 21 heures 15

Rappel des délibérations du 18 décembre 2024

- 1. Comptabilité : décisions modificatives : régularisation crédits Commune
- 2. Comptabilité : clôture lotissement Archère au 31/12/2024
- 3. Frais de formation : tarif repas forfaitaire à fixer
- 4. CDG 79 : Mise en concurrence pour les contrats collectifs de protection sociale complémentaire 2025
- 5. Augmentation horaire des agents de la cantine annualisés suite à l'avis Comité Social Territorial du CDG79
- 6. Adhésion nouveau marché pour Délégué Règlement Protection des Données suite à l'appel d'offres du CDG 79
- 7. Vote subventions associations et autres 2024
- 8. Animation du 13 juillet 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine Absente
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien Absent pouvoir à David FEUFEU